



# PRÉFET DES HAUTES- ALPES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Résultats des élections des membres de la chambre départementale d'agriculture des Hautes-Alpes 2025

Gap, le 06/02/2025

Les élections générales des membres des chambres d'agriculture se sont tenues du 15 janvier au 31 janvier 2025. Le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, en collaboration étroite avec les préfets, les services déconcentrés et Chambres d'agriculture France, a veillé à la mise en œuvre d'un processus électoral rigoureux et transparent.

À l'issue des dépouillements, la préfecture des Hautes-Alpes publie ce 06 février les résultats des différents collèges. Il est rappelé que ces résultats sont publiés sous réserve des recours déposés le cas échéant.

Suite aux élections des chambres départementales/interdépartementales/territoriales, les membres élus procéderont à l'élection des chambres au niveau régional. Ces instances verront leurs nouveaux membres installés au cours du premier trimestre 2025.

Les chambres d'agriculture, établissements publics administratifs, jouent un rôle clé dans la représentation, l'accompagnement du monde agricole et l'animation des dynamiques locales. Dirigées par des membres élus pour un mandat de six ans, elles représentent une voix essentielle pour les exploitants agricoles, les salariés de la filière, ou les groupements professionnels.

#### Résultats du scrutin par collège :

##### Collège 1

Liste ou organisation	Part des suffrages
CR05, mobilisés à 100% pour vous défendre	34,14 %
Confédération Paysanne	21,55 %
FDSEA et JA des Hautes-Alpes Tous ensemble nous sommes l'agriculture	40,76 %
MODEF – Changeons de Cap !	3,55 %

#### Bureau de la communication et de la représentation de l'État

04 92 40 48 10

[pref-communication@hautes-alpes.gouv.fr](mailto:pref-communication@hautes-alpes.gouv.fr)

Préfecture des Hautes-Alpes



28, rue Saint-Arey  
05 011 GAP Cedex

## Collège 2

Liste ou organisation	Part des suffrages
Confédération Paysanne	59,09 %
FDSEA et JA des Hautes-Alpes Tous ensemble nous sommes l'agriculture	40,91 %

## Collège 3a

Liste ou organisation	Part des suffrages
CGT	30,97 %
CFTC AGRI	37,17 %
CFDT AGRI AGRO	31,86 %

## Collège 3b

Liste ou organisation	Part des suffrages
Solidaires	27,86 %
Confédération Française de l'Encadrement – CGC	17,91 %
CFDT AGRI AGRO	54,23 %

## Collège 4

Liste ou organisation	Part des suffrages
CR05, mobilisés à 100% pour vous défendre	34,01 %
FDSEA et JA des Hautes-Alpes Tous ensemble nous sommes l'agriculture	40,45 %
Confédération Paysanne	25,54 %

## Collège 5a

Liste ou organisation	Part des suffrages
FDSEA et JA des Hautes-Alpes Tous ensemble nous sommes l'agriculture	100,00 %

## Collège 5b

Liste ou organisation	Part des suffrages
FDSEA et JA des Hautes-Alpes Tous ensemble nous sommes l'agriculture	100,00 %

## Collège 5c

Liste ou organisation	Part des suffrages
Crédit Agricole Alpes Provence	100,00 %

## Collège 5d

Liste ou organisation	Part des suffrages
Groupama	100,00 %

### Bureau de la communication et de la représentation de l'État

04 92 40 48 10

[pref-communication@hautes-alpes.gouv.fr](mailto:pref-communication@hautes-alpes.gouv.fr)

Préfecture des Hautes-Alpes



28, rue Saint-Arey  
05 011 GAP Cedex

## Collège 5e

Liste ou organisation	Part des suffrages
FDSEA et JA des Hautes-Alpes Tous ensemble nous sommes l'agriculture	100,00 %

### Rappels sur le scrutin 2025

- **Campagne électorale** : La campagne officielle a démarré le **7 janvier 2025** et s'est terminée le **30 janvier 2025 à zéro heure**.
- **A noter** : la tenue du scrutin à Mayotte a été reportée
- Courant janvier, les électeurs ont reçu le matériel de vote ainsi qu'une information sur les modalités de vote possibles.
- Le **vote par correspondance** a débuté **mi-janvier 2025** et les bulletins devaient être envoyés avant le **31 janvier 2025 à minuit** pour être pris en compte
- le **vote électronique** a été ouvert du **15 janvier 2025** jusqu'au **31 janvier 2025 à minuit**, offrant une solution rapide et sécurisée.

### Les évolutions pour ce scrutin

- **Un recentrage du corps électoral**, avec des critères plus stricts pour garantir une représentation directe des acteurs du monde agricole.
- **Une valorisation de la jeunesse**, avec un avantage accordé aux listes plus jeunes en cas d'égalité.
- **Une transparence renforcée**, avec un engagement volontaire à ne pas cumuler les fonctions de président de chambre et de président d'un conseil départemental ou régional.
- **Une meilleure intégration des collectivités territoriales**, avec un siège non votant attribué aux conseils régionaux ou départementaux dans chaque chambre.

### **Bureau de la communication et de la représentation de l'État**

04 92 40 48 10

[pref-communication@hautes-alpes.gouv.fr](mailto:pref-communication@hautes-alpes.gouv.fr)

Préfecture des Hautes-Alpes



28, rue Saint-Arey  
05 011 GAP Cedex